

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mars 2020

(approuvé par le conseil municipal en date du 04 juin 2020)

Présents : - P. LEVERT- O -.BLERIoT. - BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX - CAPON. M
P. DUPONT - ELEBOODE.E - P. GOURLIN - JB.GRU -J. HAPPE - HUBERT.E - J-C. ISTE
D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Votants 15

Présence de la secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 18 Décembre 2019

Commune:

- * Compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 – affectation du résultat.
- * Modification du tableau des emplois.
- * SPA 2020
- * Règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque et du point information jeunesse
- * Charte des dons et legs à la bibliothèque-médiathèque.
- * Présentation du projet d'éclairage public en led.

Lotissement:

Compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 – affectation du résultat

RPC:

Compte de gestion 2019 – compte administratif 2019 – affectation du résultat.

*** Informations diverses**

M le Maire ouvre la séance à 18 h 25

Secrétaires de séance: BORRUECO Adeline et ISTE Jean Claude

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 18 Décembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET: Commune: Compte de gestion 2019

Mr le Maire donne la parole à Yannick BRESOUS (Adjoint chargé des finances de la commune) qui fait lecture des documents remis préalablement en version papier aux membres du conseil.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2019 de la commune, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens.

OBJET: Commune: Compte administratif 2019- Affectation du Résultat- Budget Principal

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	27 196,83 €
Dépenses d'investissement	428 540,10 €
Résultat de clôture de l'exercice	-401 343,27 €
Restes à réaliser	5 500,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2018)	-356 750,43 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	590 009,67 €
Dépenses de fonctionnement	468 342,03 €
Résultat de clôture de l'exercice	121 667,64 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2018)	873 507,64 €

APRÈS DÉLIBÉRATION,

(le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

d'adopter le Compte Administratif 2019 (budget principal)

OBJET: Commune: Modification du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	1 (à compter du 10/05/2020)	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	15/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 (jusqu'au 10/05/2020)	35/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}

Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jusqu'au 31/08/2020)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		6	

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ↳ D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- ↳ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

OBJET : SPA 2020

Notre commune étant affiliée à la SPA de Saint-Quentin, cette dernière nous demande de voter les tarifs qu'elle propose.

Adhésion annuelle : 0.50€ par habitant soit 348.50 €

Frais de prise en charge d'un animal errant ; 26 €

Mise aux voix, la proposition de la SPA de Saint-Quentin est adoptée par

13 voix Pour

1 Abstention : CAPON M

1 Contre : HUBERT E

OBJET: Règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque et du point information jeunesse

Le Règlement actuel est ancien et nécessite une mise à jour.

Un conseiller fait remarquer qu'il n'y a aucun article concernant les données personnelles (historique, corbeille), Il est nécessaire que cela soit dans le règlement mis à jour.

Un autre conseiller fait remarquer que les enfants restés seuls sont toujours à la charge de leurs parents. Ceux non accompagnés ne devraient pas aller sur les ordinateurs (limite d'âge)

Après délibération , et sous réserve des modifications énoncées le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque et du point information jeunesse.

OBJET: Charte des dons et legs à la bibliothèque-médiathèque.
Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

↳ D'adopter la charte proposée

OBJET: Présentation du projet d'éclairage public en led.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (maire Adjoint, chargé du dossier)

Deux devis ont été demandés pour que l'intégralité du village soit éclairé par des leds.

SICAE : 145 000 €

FDE 80 ; 107 430 € avec prise en charge de 24 000€ par la fédération, donc un reste à charge pour la commune de **83 430€**

Par contre il faudra prévoir une somme supplémentaire d'environ 8000€ sur le devis de FDE80 pour éclairage du stade.

Ces nouveaux lampadaires peuvent varier eux même en intensité.

Ces lampadaires en éclairage led devrait être amortis entre 7 à 8 ans.

OBJET: Lotissement : Compte de gestion 2019

Mr le Maire donne la parole à Yannick BRESOUS (Adjoint chargé des finances de la commune) qui fait lecture des documents remis préalablement en version papier aux membres du conseil.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2019 de la commune, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens

OBJET: Approbation du compte administratif 2019 du Lotissement Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	778 170,72 €
Dépenses d'investissement	488 968,59 €
Résultat de clôture de l'exercice	289 202,13 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2018)	224 393,41 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	448 968,59 €
Dépenses de fonctionnement	448 968,59 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	0,00 €

APRÈS DÉLIBÉRATION,

(le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- d'adopter le Compte Administratif 2019 (budget annexe Lotissement Le Mesnil)

OBJET: Approbation du compte de gestion 2019 du RPC Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2019 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2019,

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2019 du RPC Le Mesnil, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale

OBJET : Approbation du compte administratif 2019

Budget RPC Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	2 177 816,52 €
Dépenses d'investissement	2 392 343,70 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 214 527,18 €
Restes à réaliser recettes	1 152 226,62 €
Restes à réaliser dépenses	1 540 935,30 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2018)	- 4 288,28 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	5 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	26 934,67 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 21 934,67 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2018)	1 441,33 €

APRÈS DÉLIBÉRATION,

(le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- d'adopter le Compte Administratif 2019 (budget annexe RPC Le Mesnil)

OBJET: Informations diverses.

Un membre du conseil municipal fait remarquer que dans le compte administratif chapitre Energie Electricité on note un dépassement important des dépenses de 4983€.88.

Cette remarque n'ayant pas été formulée lors de la commissions des Finances, M le Maire lui répond qu'il va étudier le problème car il en ignore à ce jour les raisons.

A la demande d'un conseiller de pouvoir visionner les enregistrements video des cameras de surveillance, la réponse est négative, seul le maire et les forces de gendarmerie sont autorisés à le faire.

Une fois l'inauguration officielle du RPC faite, il y aura une visite des lieux par les parents et les habitants des différents villages concernés.

Se pose déjà le problème du stationnement aux alentours du RPC surtout le midi.

M le Maire remercie tous les conseillers qui ont oeuvré durant cette mandature pour le bien de notre village et de ses habitants.

Il remercie plus particulièrement D.RIGOLIN - P.DUPONT et J.HAPPE pour leur investissement dans le RPC et ce du début à la réalisation complète du bâtiment.

Remerciements qu'il faut également adresser à Camille notre nouvelle rédactrice.

Intervention de J.HAPPE qui demande à M le Maire d'associer à ses remerciements Philippe GOURLIN

Présentation détaillée des recettes, subventions et des dépenses réalisées au 31/12/2019 par J.HAPPE Adjoint chargé du dossier.

Coût de la construction et équipement : 3 823 992 €

Subventions : 2 597 689 €

Reste à charge pour les 8 communes sur une durée de 25 ans : 1 226 303€48

Etat des finances municipales:

INTERVENTION de M le MAIRE

En fin de séance M le Maire à tenu à rassurer chaque habitante et chaque habitant du village

Oui la situation financière de la commune est excellente

^

1° Capacité d'autofinancement (CAF) Brute 122.220 €
Nette 111845 €

Soit une capacité d'emprunt environ 1 million d'Euros

2 °Ratio d'endettement

Encours /produits = $127688/492722 = 0.26$ soit très bon puisque largement inférieur à 1
Encours/ CAF = $127688/122220 = 1.04$ soit très bon puisque largement inférieur à 10

L'encours doit représenter au maximum une année de produits de fonctionnement et au maximum 10 années de CAF. La commune de Monchy (budget principal seul) est très en deçà donc très faiblement endettée.

3° Evolution des dettes et des charges financières

2015	170 300
2017	149 471
2019	129047

La séance est levée à 20h25